

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 7-8

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les groupements de chefs locaux ... une nécessité à tous égards !

En cette période de vacances estivales, la protection civile «sur le terrain»: cours dans les centres d'instruction, exercices de deux jours en particulier, vit quelque peu au ralenti. C'est donc pour le responsable de cette chronique l'occasion de parler plus à fond de groupements qui gravitent autour de la protection civile helvétique, et qui sont — à notre avis — un signe de bonne santé pour celle-ci, puisque leur activité se manifeste «hors service». Ceux nombreux qui en font partie marquant ainsi leur intérêt à l'égard d'un mouvement qui — tout en étant un des éléments de la défense nationale, ce qu'il ne faut pas oublier — permet à ceux qui en font partie de servir la collectivité. Cela dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles.

Et nous pensons en premier lieu aux chefs locaux, et à leurs adjoints, dont les tâches sont toujours plus ardues et plus étendues. Bien sûr que certaines différences existent entre les intéressés suivant l'importance de la commune dont ils ont la charge sur le plan de la protection civile, mais tous sont égaux dès le moment où ils ont accepté une fonction qui les rend responsables — en cas de nécessité — de la survie d'une bourgade ou d'une cité et des habitants plus ou moins nombreux qui ont là leur domicile où leurs occupations professionnelles. Et, de ces responsabilités communes naît forcément un besoin de se sentir les coudes, de savoir ce qui se fait au-delà de sa propre commune, et de profiter des expériences bonnes ou mauvaises faites ailleurs.

De sorte que, et tout naturellement, ces chefs locaux se sont groupés dans le cadre d'associations cantonales... en attendant que cela se fasse à l'échelon romand. Car, et si d'un canton à l'autre les conditions sont fort diverses dans certains secteurs, ce que nous avons dit des chefs locaux vaut aussi bien sur le plan cantonal que sur le plan romand. Et c'est pourquoi la commission romande d'information est toujours là prête à aller dans le sens ci-dessus, comme aussi elle se plaît à accorder toute la place voulue dans cette chronique à tout ce qui peut toucher l'activité des chefs locaux, et en particulier à leurs associations.

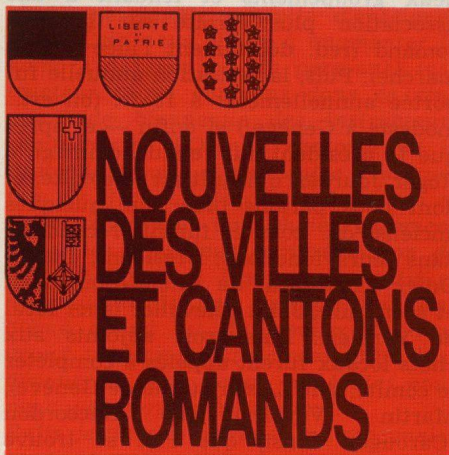
C'est ainsi que dans le No de juin nous avons dit tout le bien que nous pensions des assises de l'association vaudoise des chefs locaux, assises présidées par notre bon camarade Jean Ganivet (assisté d'une équipe dynamique), et auxquelles on avait bien voulu associer la CRI.

Association des chefs locaux PC du canton de Neuchâtel

Et aujourd'hui, ce sont des chefs locaux neuchâtelois dont nous pouvons parler, grâce au secrétaire-caissier de leur association cantonale Jean-Pierre Fasnacht qui écrit ce qui suit, et que nous

remercions pour son amicale collaboration.

«C'est dans le site enchanteur du château de Môtiers dans le Val-de-Travers qu'avait lieu en ce 19 mai notre assemblée générale de printemps, sous la présidence de M. André Furrer, chef local de Marin. Une cinquantaine de personnes étaient présentes lors de l'ouverture de l'assemblée; parmi celles-ci nous notions la présence de nombreux invités: MM. Rémy Schlaeppey,



conseiller d'Etat; Emile Wenger, conseiller communal de Fleurier; André Laubscher, chef cantonal de la protection civile; Fernand Burri, chef instructeur; Fernand Martin, président de l'Association cantonale de protection civile; Jean Ganivet et Emile Thonney, respectivement président et vice-président de l'Association vaudoise des chefs locaux; Charles Graber, vice-président de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers, ainsi que nos membres honoraires. Ayant souhaité la bienvenue aux participants, le président donna lecture du rapport de gestion de l'exercice écoulé. Il rappela la visite des installations de Berne l'automne dernier et renseigna les membres sur les démarches entreprises auprès de l'Etat en vue d'obtenir une participation financière, la situation de notre caisse n'étant pas des plus brillantes, ce que fit valoir le caissier Jean-Pierre Fasnacht lors de l'exposé de son rapport.

Les rapports ayant été approuvés à l'unanimité, le point suivant: nominations statutaires, fut rapidement liquidé. En effet, c'est par acclamations que le comité fut réélu pour une nouvelle période de trois ans; sa composition est la suivante: MM. André Furrer (Marin), président; Jean-Pierre Fasnacht (La Chaux-de-Fonds), secrétaire-caissier; René Germanier (Neuchâtel), Emile Dubois (Couvett) et Ernest Isenschmid (Auvornier), membres. La cotisation annuelle reste fixée à Fr. 40. — pour 1973.

Rémunération des chefs locaux

En 1967, une circulaire avait été adressée aux communes astreintes pour la rétribution des chefs locaux. La majorité des communes avait donné suite aux propositions de notre association. Considérant l'augmentation importante du coût de la vie (plus de 30% depuis 1967), une étude a été faite par le

comité en vue de contacter à nouveau les communes en question. Une discussion nourrie et intéressante précéda le vote sur le projet présenté par le comité; c'est par 16 voix (sur 23 communes astreintes) qu'il fut adopté. Une nouvelle base de rémunération des chefs locaux sera donc proposée aux dites communes.

Pour terminer la partie administrative, quelques invités prononcèrent d'aimables paroles envers notre association.

M. Graber apporta le salut de la Fédération cantonale des sapeurs-pompiers. M. Ganivet s'exprima au nom des chefs locaux vaudois; il apporta également le salut de l'Association genevoise avec laquelle il eut récemment des contacts. Nos collègues genevois et vaudois souhaitent qu'une Association romande soit fondée, ce qui permettrait de resserrer encore plus étroitement les liens qui unissent déjà de nombreux chefs locaux des cantons francophones. Quelques paroles agréables de M. Fernand Martin, au nom de l'Association cantonale de protection civile et ce fut le tour du chef cantonal, M. André Laubscher, de s'exprimer. En quelques mots, il renseigna les participants sur le développement de la protection civile dans le canton de Neuchâtel ainsi que sur sa situation actuelle. Il parla également, très succinctement, de la conception 1971 qui devrait en principe être mise en pratique partiellement dès l'automne prochain. Une fois de plus il nous assura de son appui total dans l'activité de notre association. (Nous ouvrons une parenthèse pour l'en remercier très sincèrement.)

C'est par acclamations que M. Fernand Rihs, ancien chef local de Corcelles-Cormondrèche, fut nommé membre honoraire; c'est avec émotion qu'il remercia l'assemblée, exprimant tout le plaisir qu'il avait à se retrouver régulièrement parmi nous.

Avant de passer à la seconde partie, les participants savourèrent un excellent "72" des vignes neuchâteloises, offert généreusement par la commune de Fleurier dont le représentant apporta le salut des autorités. Profitons de cette pause pour remercier chaleureusement nos collègues de Couvet et Fleurier pour l'organisation de cette journée dans ce beau cadre.

Le plan ORSEC et son évolution

Pour varier les thèmes présentés habituellement lors de nos assemblées, nous avons fait appel à M. Pierre Maillols, directeur de la Protection civile de la Savoie, pour nous parler du plan Orsec et de son évolution. C'est avec un très vif intérêt que son exposé fut suivi ainsi que l'excellent film qu'il nous présenta. Le plan Orsec étant en partie connu par de nombreux membres de la protection civile de notre Romandie, nous n'entreprendrons pas dans les détails de cette importante organisation. Accompagnés de nombreux commentaires, quatre points bien distincts furent présentés par le conférencier: le but, l'organisation, l'alarme et l'engagement dans le cadre du plan Orsec. Il ressort bien entendu que contrairement à notre système, la

protection civile française utilise les moyens de secours existants: gendarmerie, sapeurs-pompiers, Croix-rouge, etc. Un élément favorable que nous tenons à relever: en temps de service actif, les sapeurs-pompiers continuent d'assumer leurs tâches de secouristes et ne sont nullement mobilisés dans les troupes armées.

Les nombreuses questions posées à M. Maillols prouvèrent encore une fois tout l'intérêt apporté à son exposé.

Pour terminer cette assemblée, M. Rémy Schlaeppy apporta le salut des autorités cantonales et remercia les chefs locaux pour leur travail et leur dévouement souvent ignorés. Il mit particulièrement l'accent sur le problème de l'information et sur l'importance de la protection civile, soulignant que c'était sur le plan communal qu'elle devait être développée, avec l'appui des autorités cantonales et fédérales.

Un excellent repas fut servi aux participants dans la salle des Chevaliers; M. Schlaeppy en profita pour nous faire l'historique du château de Môtiers et nous expliquer les motifs de sa restauration par l'Etat de Neuchâtel.

En conclusion, nous pouvons dire que cette journée fut des plus réussies et que son programme répondait au but de notre association: renseigner les chefs locaux sur l'évolution de la protection civile en leur permettant de s'exprimer librement. C'est par ces contacts renouvelés que nous accomplissons un travail constructif, favorable à la cause que nous défendons.»

Le secrétaire:

Jean-Pierre Fasnacht

Association genevoise des chefs locaux PC

Après Vaud et Neuchâtel, il nous appartient de parler de l'Association genevoise des chefs locaux PC, présidée par Daniel Odier dès le début, et dont l'activité est un peu particulière. Ce qui tient à la configuration géographique du canton, qui permet aux chefs locaux des 14 communes actuellement astreintes, et à leurs adjoints, de se réunir chaque dernier mercredi du mois lors d'un rapport qui dure une demi-journée. Un rapport, présidé par le chef cantonal, M. Ernest Reymann, et en présence de tous ses chefs de service. Ce qui permet de liquider au fur et à mesure toutes les affaires, et constitue une sorte d'instruction permanente... mais qui d'après la législation actuelle — semble-t-il — n'est reconnu d'aucune façon. Ce qui est pour le moins curieux. En bref, les chefs locaux genevois se rencontrent donc mensuellement, et ils ont dès lors moins besoin que dans les autres cantons de se retrouver lors d'assemblées annuelles ou bi-annuelles. Mais tout de même, l'Association genevoise des chefs locaux existe, et statutairement elle doit prendre certaines décisions et désigner son comité.

Ce qui vient de se faire à la suite du dernier rapport mensuel, tenu dans une des communes périphériques, celle de Veyrier, et dont le chef local Gavillet avait mis tout en œuvre pour bien recevoir ses collègues, la municipalité agissant de même, alors que le comité de

l'association «annexant» le Mont-Salève avait prévu un repas tout en haut de cette montagne chère aux Genevois... mais qui est de l'autre côté de la frontière!

Mais tout de même, il y eut temps pour délibérer normalement, sous la présidence de Daniel Odier, ce qui permit à celui-ci de faire part de ses impressions quant à sa participation à l'assemblée de l'Association vaudoise des chefs locaux et au vœu émis par les deux groupements et tendant à une association plus étroite sur le plan romand (red. décidément l'idée est en marche). Puis, la cotisation annuelle fut portée annuellement: à 15 fr. (on est... modeste à Genève!) et enfin — et après que le président eut rendu hommage à Roger Jourdan qui quittait le comité, et dont nous parlons plus loin, quelques anciens du comité furent reconduits dans leurs fonctions: président, Daniel Odier (chef local de Chêne-Bougeries) et secrétaire, John Chevalier (chef local de Vernier). Puis trois adjoints aux chefs locaux furent appelés à compléter le comité, soit E. Ischy (ville de Genève), Martin (Veyrier) et Raccordon (Carouge). Ainsi, que l'on se trouve parmi les chefs locaux neuchâtelois, vaudois ou genevois, on retrouve le même état d'esprit, qui est fait d'attachement à une très belle tâche... mais où les «à-côtés» et l'humour ont aussi place. Et pourquoi pas?

Nous sommes d'ailleurs persuadé personnellement qu'il en est de même dans les cantons de Fribourg et Valais, et c'est avec plaisir que nous laisserons toute la place voulue dans ces colonnes aux groupements intéressés. Comme d'ailleurs aux chefs locaux de toute la Romandie et du Jura qui désireraient émettre individuellement une idée se situant sur le plan général. Les intéressés trouveront pour le faire notre nouvelle adresse en fin de chronique (J. C.).

Les associations cantonales de l'USPC ont aussi leur place ici ...

Est-il besoin de préciser que non seulement les associations de chefs locaux ont large place dans cette chronique mensuelle, mais aussi ces associations cantonales de l'USPC qu'il fut un temps question de réduire à la portion congrue — sous le signe de la centralisation — cette idée absurde (à notre avis) ayant fait long feu en bonne partie sous la pression des Romands. Alors là également nous faisons appel aux dirigeants intéressés pour que, et sans que nous ayons besoin de leur demander chaque fois, ils nous fassent part dans le cadre de leurs associations respectives, de ce qui peut apporter quelque chose à la protection civile.

Chez les Genevois

C'est dans cette optique que nous reproduisons ci-dessous les rapports des commissions d'information, de «secourisme

auxiliaire» et de «recrutement» de l'Association genevoise pour la protection des civils — présentés lors des récentes assises annuelles de celle-ci, dont nous avons déjà parlé. Tout en nous réservant de revenir sur les rapports en question, dont nous trouvons les termes ci-dessous:

Commission d'information

«Augmentation de la fréquence de parution de notre bulletin, expositions dans les communes, intensification des contacts avec la presse, tels ont été les secteurs sur lesquels nous avons particulièrement fait porter nos efforts l'année dernière.

Chacun le sait l'information est une tâche de longue haleine, une domaine où les efforts limités dans le temps sont très vite estompés. Il est donc primordial de poursuivre patiemment les activités entreprises l'année dernière, ou celle d'avant et ne pas attendre un résultat immédiat et tangible.

Cela dit, revenons à nos activités, secteur par secteur:»

Bulletin et service de presse

«De six fois par année, le bulletin — grâce principalement aux efforts de son rédacteur M. John Chevalier et de M. Braillard, imprimeur — sort maintenant, depuis le mois de mai 1972 dix voire onze fois par an. Mais si nous avons décidé une augmentation de la quantité, celle-ci devait aller dans notre esprit avec une plus grande diversification des sujets traités. Ainsi, par exemple, on peut y trouver maintenant de nouvelles rubriques telle celle relative aux conseils pratiques de premiers secours.

Le service de presse (responsable M. John Chevalier), comme les années précédentes, a continué d'être un outil précieux de liaison avec la presse et au-delà avec l'opinion publique évidemment. Des communiqués de presse ont ainsi été distribués régulièrement à la presse genevoise dont j'aimerais une fois encore relever l'esprit de coopération et l'intérêt qu'elle porte à la PC, puisque nous avons pu relever plus de 90 parutions dans la presse genevoise.»

Expositions

«Nous avons réanimé ce secteur grâce à l'arrivée de M. Willy Barthe qui en a pris la responsabilité. C'est ainsi qu'en accord avec les chefs locaux nous avons pu, l'année dernière, examiner ce problème des expositions dans les communes et en prévoir un certain nombre. L'année dernière, une exposition a été organisée à Thônex dans le but de montrer à la population à quel usage un abri communal est destiné.

Fort de cette expérience nous avons donc poursuivi cette action cette année dans d'autres communes: le Grand-Saconnex notamment, dont nous pouvons apprécier aujourd'hui les efforts.»

Centre de Bernex

«M. Roger Pelletier a poursuivi son action et son effort tendant à faire

connaître les activités de l'AGPC aux participants des cours du centre et par là de recueillir de nouvelles adhésions.»

Contacts avec les communes et amicales

«Il convient de relever les résultats de la campagne entreprise auprès des pharmacies sur 6 mois, à cheval sur 72 et 73. Par ailleurs, certaines communes ont promis d'inscrire les chefs de groupes et de sections en payant leur cotisation. Cependant, les démarches doivent être reprises.»

Conférences

«Peu d'occasions se sont présentées l'année dernière et l'activité de ce secteur a, par conséquent, été modeste, mais il est prévu une relancée.»

Divers

«La Commission d'information a participé activement à la rédaction du no spécial du 'Journal de Genève' publié à l'occasion de l'assemblée générale de la SSPR en septembre dernier et consacré à la protection civile.

Enfin j'aimerais ici profiter de l'occasion pour remercier tous ceux qui veulent bien nous aider et je pense notamment à MM. Reymann, Bodi, Jourdan et souligner l'excellence des contacts que nous avons avec eux, ainsi qu'avec la Commission romande d'information — présidée d'ailleurs par l'un des nôtres, M. John Chevalier — et les services intéressés de l'USPC.»

Bernard Bauer
président commission d'information

Commission de secourisme auxiliaire

«Nous rappelons que le secourisme auxiliaire est l'aide sanitaire que peuvent apporter les personnes de diverses origines, âges et sexes qui ne sont pas formées comme 'secouristes' et comme 'personnel sanitaire' dans la Protection civile ou l'armée territoriale. Cette aide vise avant tout à reprendre des patients légers ou des convalescents qui doivent encore être alités et surveillés, lorsque les installations hospitalières civiles de la protection civile ou de l'armée territoriale sont surchargées. On pourrait ainsi récupérer des lits pour les soins de 1er, 2e et 3e étapes en cas de catastrophe. Ce secourisme auxiliaire représente aussi une première approche des soins aux patients de diverses sortes; renforcer l'intérêt de la population pour la connaissance de ces soins, amener un certain nombre de personnes à suivre ensuite des cours plus approfondis auprès d'institutions spécialisées dans cet enseignement, préparer le plus grand nombre de personnes non incorporées à pouvoir aider les spécialistes, tout cela représente une protection civile générale et fondamentale contre les calamités pouvant atteindre la santé de la population et l'intégrité corporelle et morale des individus qui la composent. C'est donc une activité qui correspond bien aux statuts de notre Association et aux buts vers lesquels tend son activité.»

Plus de 200 personnes ont suivi les cours

«Nous sommes heureux de pouvoir dire que les cours que notre Association organise dans les communes périphériques de notre canton, et leur offre, ont eu cette année le même succès que l'an dernier. Nous devons maintenant organiser des cours de répétition annuels dans les communes auxquelles ont été offerts les cours de base l'an dernier. Et nous devons dorénavant envisager ainsi une double activité d'enseignement. Cela nous oblige à augmenter le nombre des équipes de personnel instructeur. Nous obtenons dans ce sens une aide bienvenue des instructeurs sanitaires de l'Office cantonal de la protection civile et du Centre d'instruction de Bernex; Messieurs Reymann et Pelletier doivent être chaleureusement remerciés pour leur compréhension de nos problèmes et leur soutien actif et bienveillant de nos activités. Le problème actuel est de trouver de nouveaux médecins instructeurs prêts à se dévouer à cette action bénévole; nous nous y employons activement. Enfin je tiens à exprimer ma reconnaissance et mon estime à notre personnel d'instruction actuel, qui se dépense sans compter tout au long de l'année, le Dr A. Angeretas, et Messieurs Faes et Varetz, instructeurs sanitaires, et leurs épouses; ils travaillent avec un enthousiasme touchant pour la cause du secourisme auxiliaire et montrent un réel intérêt pour leur tâche d'instructeurs, et pour leur contact avec nos élèves.»

Professeur J.-A. Baumann
président de la commission

Commission du recrutement des membres

«En ce qui concerne la propagande au Centre d'instruction de Bernex, notre dépliant est à la disposition des participants sur une table dans le hall, de même que des exemplaires de notre bulletin de section... et des bulletins de versement.

Pour sa part, M. André Chillier continue ses contacts avec les autorités municipales des communes astreintes, en vue d'obtenir l'affiliation, par les soins de la commune, des membres des EM locaux à notre Association. Il semble que nous pouvons avoir de légitimes espoirs dans cette direction puisque dans un récent rapport des chefs locaux, le directeur du Service cantonal de la protection civile a invité les communes à 'étouffer' leurs EM par la désignation, notamment, de chefs de service.»

Fritz Hammerli et
André Chillier

La protection civile genevoise en action

Utilisation du matériel lors d'une catastrophe

Lors d'un terrible orage, qui — à mi-juin — a dévasté plusieurs communes genevoises, et en particulier l'une de celles qui ne sont pas encore astreintes

à la protection civile, le cap des sapeurs-pompiers ne pouvant plus faire face, a demandé à ce que du matériel de protection civile soit mis en action. Immédiatement le service cantonal et celui de la ville de Genève ont envoyé sur place plusieurs compresseurs avec pompes à immersion, une motopompe, un fourgon pionniers, un groupe électrogène et des projecteurs Tilley, une vingtaine d'hommes ayant utilisé ce matériel avec succès. Tous ceux parmi les responsables des secours qui étaient sur place ayant apprécié cette contribution de la PC genevoise, et la valeur du matériel mis à disposition.

Un exercice de deux jours... pas comme les autres

Comme on le sait, les exercices annuels de deux jours se font à Genève dans le cadre des communes intéressées, et l'un d'eux a permis au «Coordonateur des Nations-Unies pour les secours en cas de catastrophe» — dont le siège est à Genève, de connaître de près la protection civile suisse sur le plan pratique. Voici ce que le «Journal de Genève» écrit à ce sujet:

Le «coordonateur» de l'ONU en cas de catastrophe prend contact avec la protection civile genevoise

«La protection civile a des visages divers suivant les pays envisagés, et il appartiendra au «Coordonateur des Nations-Unies pour les secours en cas de catastrophe» de faire connaissance avec ces divers organismes puisque c'est en bonne partie sur eux — avec, naturellement, la Croix-Rouge et d'autres institutions similaires — qu'il devra s'appuyer lorsqu'il aura à intervenir.

Dans cette optique, une première prise de contact a eu lieu à Genève il y a quelques semaines — c'était lors de l'exposition organisée au Grand-Saconnex et consacrée à la protection civile — et ce fut encore davantage le cas ces jours derniers, mais à Vernier cette fois. Cela à l'occasion des exercices annuels de deux jours qui s'échelonnent tout au long de l'année dans les quatorze communes genevoises actuellement astreintes à la protection civile. Pour diverses raisons, mais surtout pour mettre les participants (au nombre de 250, répartis en trois cours) dans une situation se rapprochant au mieux de la réalité, ces exercices 1973 se sont déroulés dans l'enceinte de l'Usine Givaudan, dont on connaît l'importance. Le thème des exercices était adapté aux conditions d'exploitation de l'entreprise et il mettait en œuvre pompiers, pionniers, gardes d'immeubles, sanitaires et aide aux sans abri.

Comme à l'accoutumée, la Municipalité de Vernier avait convié un certain nombre de personnalités à assister à l'exercice final, personnalités à qui le maire de la commune, et adjoint au chef local PC, M. Fritz Hammerli, souhaite la bienvenue ainsi qu'aux dirigeants de la PC genevoise et à un certain nombre de chefs locaux des communes voisines. Par ailleurs, l'ambassadeur M. F. Berkol, secrétaire général adjoint

des Nations-Unies et coordonnateur des secours en cas de catastrophe, tenant à voir en action un organisme communal PC, était également sur place avec ses deux principaux collaborateurs et M. M. Bodi, secrétaire général de l'OIPC. Les intéressés prirent un intérêt particulier aux interventions des divers services et spécialement à la protection de réservoirs d'hydrocarbures, l'eau étant pompée directement dans le Rhône, et au sauvetage de blessés dans divers bâtiments de l'entreprise.

L'ambassadeur F. Berkol ne nous a pas caché combien était précieuse pour lui cette «découverte» de la protection civile suisse, et il a émis le vœu qu'une telle organisation prenne pied dans le plus grand nombre possible de pays. Ce à quoi s'emploie d'ailleurs l'Organisation internationale de protection civile. En bref, si les exercices de deux jours à Vernier ont été à l'image de ceux des autres communes, sur le plan général, ils ont constitué une sorte de «révélateur» pour le «coordonnateur» des Nations-Unies en ce qui concerne la protection civile telle qu'elle est structurée en Suisse.»

Hommage à Roger Jourdan... atteint par la limite d'âge

Dès qu'il apparut nécessaire de créer un service de protection civile pour la ville de Genève, on fit appel à Roger Jourdan qui avait déjà à son actif une belle carrière au Service social municipal. L'intéressé qui était cap dans la PA mit de suite en œuvre son esprit d'initiative et le nouveau service joua immédiatement un rôle important dans le cadre de la PC genevoise. Puis R. Jourdan fut désigné comme chef local adjoint, aux côtés de Roger Méroz chef local depuis pas mal d'années. Mais la limite d'âge inexorable étant atteinte il vient de prendre sa retraite, après avoir été honoré comme le méritait par les autorités genevoises, par le chef du Service cantonal et par ses amis les chefs locaux et adjoints. Toutefois, Roger Jourdan conserve ses fonctions de chef local adjoint, et il a bien voulu accepter le poste de vice-président de l'AGPC. Ainsi nous pourrions encore compter sur son dévouement.

Pour le remplacer la ville de Genève a appelé aux fonctions de chef du Service

municipal PC, Eric Ischy, qui était adjoint à ce service. Nos félicitations.

A propos de la «Conception 1971»

On sait que la présentation de la «Conception 1971» a suscité quelques remous, les organes intéressés étant invités à faire part de leurs remarques à l'OFPC.

Puis, une sorte de catalogue de toutes ces remarques et suggestions ayant été rédigé par l'OFPC, les intéressés ont été convoqués à tour de rôle à Berne afin de discuter de tous les problèmes soulevés. Heureuse initiative, qui a dissipé pas mal de malentendus, et sur laquelle nous reviendrons en détail. Mais, d'ores et déjà, il nous a paru normal de féliciter le directeur de l'OFPC, M. W. Koenig qui a pris cette heureuse initiative.

John Chevalier
président de la CRI

Nouvelle adresse: 16, rue Camille-Martin, 1203 Genève, tél. 44 67 24.

Responsables pour la revue «Protection civile»:

Commission de Presse et de Rédaction de l'USPC. Président: Prof. Dr Reinhold Wehrle, Soleure. Rédaction: Herbert Alboth, Berne. Annonces et correspondance sont à adresser à la Rédaction, Schwarztörstrasse 56, 3007 Berne, téléphone 031 25 65 81. Paraît 12 fois par an.

Dernier délai pour la réception des manuscrits le 10 du mois.

Prix: abonnement annuel pour non-membres: Fr. 15.— (Suisse); Etranger Fr. 20.—; le numéro Fr. 1.50. Reproduction autorisée sous condition de mention d'origine. Impression: Vogt-Schild SA, 4500 Soleure 2.

La protezione civile, questa cenerentola !

Del Consigliere nazionale Dott. Heinz Bratschi

Per anni e anni si è misconosciuta l'esistenza della protezione civile e sottovalutata la sua importanza. Era forse la protezione antiaerea blu dell'ultima guerra mondiale la quale lasciava credere ancora a molti, fino ad oggi, che la protezione civile fosse una organizzazione paramilitare ed i suoi membri «soldati di seconda classe»? I militari prosciolti dai loro obblighi di servizio considerano pertanto l'inserimento nella protezione civile come un nuovo indegno fardello? Oppure molte donne rinunciano ad iscriversi volontariamente nella protezione civile perché la ritengono eccessivamente soldatesca e troppo poco femminile? Tutte domande, queste, che provengono solo dal voler disconoscere la vera natura della protezione civile.

Che cosa è in effetti la protezione civile? Nient'altro che un semplice organismo di autoprotezione a profitto della popolazione civile. Nè l'esercito, nè le istituzioni di soccorso delle autorità civili bastano a garantire la necessaria tutela della popolazione in caso di gravi

catastrofi e di guerra: anche in una guerra futura, il 90 per cento della popolazione indosserà abiti civili, e soltanto il 10 per cento porterà una divisa militare. Se noi vogliamo sopravvivere come popolo, dobbiamo aiutarci e difenderci da soli: con la protezione civile! Sopravvivere è l'obiettivo primario della nostra difesa nazionale. Già solo con questo la grande importanza della protezione civile sarebbe più che dimostrata. Ma la protezione civile è ancora di più. Grazie alla sua nuova concezione, essa costituisce un inestimabile mezzo di dissuasione di fronte a qualsiasi nemico potenziale che intendesse attaccare la Svizzera con armi atomiche. A che servirebbe per il nemico una minaccia atomica se noi svizzeri siamo in grado di ripararci sotto terra, giusta il criterio: Ad ogni abitante il suo posto protetto?

Non si contesta la necessità della protezione civile. Però non la si considera come un vero membro della famiglia, ma soltanto come una figlia negletta. La protezione civile risente dappertutto di

questa trascuranza. Si sa dell'attuale insufficienza della protezione civile. Tuttavia si prendono ben venti anni di tempo per effettuare la nuova concezione della protezione civile. E, nel frattempo, il popolo resta più o meno senza le necessarie possibilità di soccorso e di difesa. Il pericolo di un ulteriore ritardo è ancora aumentato dalla restrizione dei crediti e dal blocco delle costruzioni e, non ultimo, anche della prevalente carenza di mezzi finanziari sia in seno alla Confederazione che nei Cantoni e nei Comuni. Le cifre rosse presso il pubblico potere si traducono in segnale rosso di stop per la protezione civile. Se i mezzi pubblici non bastano nemmeno ai bisogni correnti, come si possono ancora trovare e accordare crediti supplementari per la protezione civile? Chi verrà in nostro aiuto, prima che sia troppo tardi? Dove si troveranno le donne e gli uomini di coraggio, pronti ad aiutare la protezione civile affinché la stessa, a sua volta, possa sovvenire il nostro popolo nel pericolo e nella necessità?